

Le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 14 Mars 1974, la révision des listes électorales de la chambre des métiers de Meurthe & Moselle est en cours.

Un chef d'entreprise et un compagnon exerçant dans la localité doivent être désignés par le Conseil Municipal pour faire partie de la commission de révision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, désigne pour faire partie de la dite commission :

Monsieur DEMESY André demeurant à LUDRES, Chef d'Entreprise  
Monsieur LEDUC Michel demeurant à LUDRES, Compagnon.